



PROCES-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 21 SEPTEMBRE 2018

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 21 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS :

Monsieur Thierry ALBERTINI, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Edith AUDIBERT, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Martine BERARD, Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Madame Marie-Christine BOUCHEZ, Monsieur François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, Monsieur Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Jean-Pierre COLIN, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Marc DESGORCES, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, M. Hubert FALCO, Madame Florence FEUNTEUN, Monsieur Alain FUMAZ, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, Monsieur Damien GUTTIEREZ, M. Jean-Pierre HASLIN, Mme Christiane HUMMEL, Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Laure LAVALETTE, Madame Danièle LE GAC, Monsieur Emilien LEONI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Josette MASSI, Madame Anne-Marie METAL, Madame Valérie MONDONE, M. Ange MUSSO, Monsieur Jérôme NAVARRO, Madame Christine PAGANI-BEZY, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Hervé STASSINOS, Madame Karine TROPINI, M. Jean-Sébastien VIALATTE, Monsieur Jérémy VIDAL, M. Gilles VINCENT, M. Marc VUILLEMOT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

REPRESENTES :

Madame Nicole BERNARDINI représenté(e) par M. Robert BENEVENTI, Madame Véronique BERNARDINI représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, Madame Béatrice BROTONS représenté(e) par Madame Hélène AUDIBERT, Madame Fabiola CASAGRANDE représenté(e) par Monsieur Jérôme NAVARRO, Monsieur Michel DALMAS représenté(e) par M. Francis ROUX, Madame Caroline DEPALLENS représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Annick DUCARRE représenté(e) par Monsieur Alain FUMAZ, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Monsieur Laurent JEROME, Madame Raphaëlle LEGUEN représenté(e) par Madame Denise REVERDITO, Madame Geneviève LEVY représenté(e) par M. Robert CAVANNA, Madame Sylvie MAHIEU représenté(e) par Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Monsieur Guy MARGUERITTE représenté(e) par Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Edwige MARINO représenté(e) par Madame Edith AUDIBERT, M. Jean-Louis MASSON représenté(e) par M. Jean-Pierre HASLIN, Monsieur Christophe MORENO représenté(e) par Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Valérie RIALLAND représenté(e) par M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY représenté(e) par Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Monsieur Léopold TROUILLAS représenté(e) par Madame Josette MASSI

ABSENTS :

Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN, Madame Reine PEUGEOT

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 JUILLET 2018.....	5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2018	5
N°1 RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	5
N°02 ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE ET DE CONFIANCE ENTRE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ET LES COMMUNES MEMBRES.....	10
N°03 VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNÉE 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE	11
N°04. PROROGATION DES DÉLAIS D'EXÉCUTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC.....	23
N°05 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE	23
N°/06. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISTE CYCLABLE (SIPCY) DE TOULON - LA GARDE - LE PRADET - HYÈRES - CARQUEIRANNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL	24
N°07 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISTE CYCLABLE (SIPCY) DE TOULON - LA GARDE - LE PRADET - HYÈRES - CARQUEIRANNE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017	24
N°08 APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER (SGE) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TPM EN SON SEIN	25
N°09 APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DE LA REPPE, DU GRAND VALLAT (SMRGV) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TPM EN SON SEIN	26
N°/10 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18/07/258 (ARTICLE 6) PORTANT ADOPTION DES TARIFS 2019 DE LA TAXE DE SÉJOUR MÉTROPOLITAINE.....	27
N°11 APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ ET LE CONFORTEMENT DU MONT FARON	27
N°12 CONVENTION AVEC LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE D'OCTROI DES AIDES ÉCONOMIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE	28

N°13	COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA VILLE DE HYÈRES	30
N°14	VILLE DE HYÈRES - PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS LA FUTURE AVAP DE HYÈRES EN SA PARTIE CONTINENTALE	31
N°15	VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	31
N°16	VILLE DE SAINT-MANDRIER - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	31
N°17	VILLE DE TOULON - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	31
N°18	DÉCLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL D'UN PROJET DE DRAGAGE PLURIANNUEL SUR 10 ANS DES QUAIS MINERVE, FOURNEL ET CORSE SUR LE SITE DU TERMINAL TOULON CÔTE D'AZUR, COMMUNE DE TOULON.....	32
N°19	AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC N°01DP12 PORTANT SUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR - AMÉLIORATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018	32
N°20	ADDITIF A L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DU RÉSEAU MISTRAL À COMPTER DU 1 ^{er} OCTOBRE 2018	33
N°21	CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA RÉHABILITATION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DU TERMINAL PORTUAIRE DE BREGAILLON À LA SEYNE-SUR-MER - AUTORISATION DE SIGNATURE ...	34
N°22	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE AU COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ	35

La séance est ouverte à 9 h 10 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien ministre.

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, si nous travaillions un peu ?

Je déclare notre séance du Conseil Métropolitain ouverte et vais demander à notre benjamine, Audrey Pasquali-Cerny, de faire l'appel.

(Madame Audrey Pasquali-Cerny procède à l'appel nominal.)

M. Le PRÉSIDENT.- Merci, Audrey. Nous pouvons donc valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 JUILLET 2018

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2018

Mes chers collègues, s'il n'y a pas de remarque, je vais mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 19 juillet et le compte rendu des décisions métropolitaines.

Qui est pour les approuver ? Contre ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elles sont approuvées et je vous en remercie.

N°1 RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Mes chers collègues, le premier dossier est important, car c'est pour nous l'opportunité de regarder le travail et le bilan écoulé de l'année 2017. Vous avez tous reçu ce rapport ; ceux qui ne l'ont pas peuvent se le procurer, il est là.

Mes chers collègues, on peut le dire - on peut le répéter, c'est une vérité -, le contexte financier est compliqué - en étant compliqué, on est modéré -, car la perte cumulée des dotations de l'État en cinq ans pour TPM a quand même été de 38 M€.

Alors que les charges augmentent et que nous subissons les transferts de charge, maintenant on nous met devant des diktats que sont les contrats que nous devons signer et que nous avons signés avec M. le préfet sur notre fonctionnement.

Nous nous sommes efforcés de rester fidèles à nos engagements. Je vais vous épargner la lecture de ce rapport d'activité. Je suis sûr que vous l'avez tous lu avec beaucoup d'attention et que vous avez constaté que nous avons conforté et sommes restés fidèles à nos engagements pour l'intérêt de nos 12 communes. La solidarité intercommunale a été maintenue, le maire est resté le maire. Le maire et son Conseil municipal décident dans leur commune, le président de TPM n'est pas le maire des 12 communes de l'agglomération. Nous avons privilégié le fait que chaque maire prenne ses décisions avec son Conseil municipal et vous en avez la meilleure des illustrations, puisque quand nous approuvons un PLU, nous suivons l'avis du maire et nous allons créer des agences de proximité présidées par les maires. Le maire est au cœur. Les investissements sont décidés par le maire et TPM les finance, tout simplement. Rien n'a changé dans notre manière de travailler.

On ne peut pas passer sous silence, d'ailleurs, que l'année 2017 a été pour nous une année particulière. Elle a été marquée par la loi du 16 février 2017 qui a donné l'opportunité à notre Communauté d'agglomération, comme d'ailleurs à six autres territoires français, de devenir Métropole. Cette opportunité devait être saisie.

Nos collègues des cinq autres territoires l'ont saisie immédiatement. Nous, tout naturellement, massivement, nous en avons décidé par un vote du Conseil communautaire du 30 mars 2017. Suite à la publication au journal officiel du Décret du 26 décembre 2017 prononçant cette transformation, nous sommes devenus, le 1^{er} janvier 2018, la 14^e plus grande métropole de France.

Je parlais d'opportunité qu'il fallait saisir, c'était primordial pour notre territoire, pour son devenir, pour son intérêt et je dirais, Monsieur le Président, pour le Var. Nous sommes entre deux grandes métropoles, Nice et Marseille et il y avait le Var au milieu. Si l'on ne s'était pas inscrit dans le schéma méditerranéen en tant que métropole, de par l'importance - voyez ce qui se passe à Marseille - que prennent aujourd'hui les territoires métropolitains, nous aurions été écartelés à l'est vers les Alpes-Maritimes et à l'ouest vers les Bouches-du-Rhône qui, d'ailleurs, avaient déjà commencé, Monsieur le Président, à pénétrer notre département au nord-ouest.

Cette opportunité, nous l'avons donc saisie, je l'ai dit, par un vote massif. Elle conforte et renforce notre territoire, et le Var qui est quand même un département de pratiquement 1,1 million d'habitants. Je dis toujours que nous ne sommes pas complexés, car nous avons le même nombre d'habitants que les Alpes-Maritimes, il n'y a donc pas de raison pour que l'on ne participe pas au concert métropolitain.

Nous avons, durant l'année 2017, transféré à TPM trois nouvelles compétences :

- la collecte des ordures ménagères
- le tourisme
- la gestion des ports

Je dois dire que l'équipe de TPM - les 12 communes, les élus, mais aussi, et surtout l'ensemble de nos fonctionnaires, les vôtres, mes chers collègues, et ceux de TPM - a appris à bien travailler ensemble pour gérer ces transferts au mieux de l'intérêt général de chacune de nos communes et, surtout, dans l'intérêt de nos administrés.

Je voudrais m'arrêter sur quelques faits majeurs.

Toujours plus de culture et d'enseignement supérieur. Un territoire ne meurt pas d'une indigestion de culture ou d'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur, c'est la jeunesse !

Depuis 2012, on a vu - on ne peut pas rivaliser avec Aix, Marseille et Nice - le nombre de nos étudiants augmenter de 34 %, tout simplement parce que nous avons déjà commencé à travailler avec la Communauté d'Agglomération pour mettre en place les écoles d'ingénieurs à La Valette-du-Var, La Garde, à Toulon, nous avons développé le pôle universitaire, travaillé avec l'État et la Région sur le campus de La Garde, développé un pôle universitaire en centre-ville. Le résultat est là : toujours plus d'étudiants !

La qualité de l'enseignement n'est pas de notre ressort, mais c'est un peu comme vous dans vos mairies : votre travail est de donner les meilleures conditions d'accueil à nos enfants et les meilleures conditions d'accueil à nos enseignants pour travailler ; Monsieur le Président, le vôtre est de donner les meilleures conditions d'accueil dans nos collèges, la loi le demande et c'est ce que vous faites en construisant des collèges neufs ou en rénovant des collèges existants.

Nous faisons pareil dans le domaine universitaire avec 1 200 étudiants qui vont encore augmenter. Cela avance fort bien notamment pour le quartier de la créativité et de la connaissance à Chalucet où nous prévoyons une rentrée en septembre 2019.

En matière économique, mes chers collègues, il n'y a pas de miracle : nous avons investi 600 M€ depuis la Communauté d'agglomération. Là aussi, il y a aujourd'hui un dynamisme. Je sais que cela n'intéresse personne, car on s'intéresse toujours au négatif, mais nous, nous connaissons le positif : nous sommes le territoire qui, depuis trois ans, crée le plus d'activités. Nous ne sommes pas concurrents de nos voisins, mais ce n'est pas à Marseille et Nice que l'on crée le plus d'activité ; c'est sur notre territoire, mes chers collègues. Cette année 2017 l'a encore démontré, puisque 2 440 établissements supplémentaires se sont créés et sont venus s'ajouter aux 48 000 déjà existants dans nos 65 ZAE.

On va dire « oui, mais, ce n'est pas vous, le domaine économique est privé ». Oui, bien sûr, mais comme pour nos écoles primaires, maternelles, nos collèges ou notre enseignement supérieur, nous, nous essayons de donner les meilleures chances à notre territoire. On a équipé ces 65 ZAE, même s'il reste encore beaucoup de choses à faire. On en a développé, on a créé 400 kilomètres de très haut débit. Toutes nos ZAE sont reliées au très haut débit. Ça, c'est TPM ! Rendre un territoire attractif, c'est notre travail.

Souvenez-vous quand nous avons acquis la BAN de Saint-Mandrier, que n'avons-nous pas entendu : « oh lala, que va-t-il faire de ce truc, Falco ? », « Rien n'avance ». Et bien, la BAN, mes chers collègues, cela a été du numérique, du naval à Saint-Mandrier, à La Seyne. Elle s'est développée et est pratiquement pleine aujourd'hui.

Pour le pôle de compétitivité, le technopôle de la mer, nous avons acheté 32 hectares de maraîchages qui avaient la particularité de n'avoir pratiquement plus - Monsieur le Maire va me faire de gros yeux - de maraîchers ; il y en avait encore, mais peu. Nous avons créé le technopôle de la mer ! Il y avait un marché aux fleurs, mais il était fermé depuis 10 ans ! Voilà la réalité. Nous avons créé le pôle de compétitivité, le technopôle de la mer. Allez voir ce qui se passe à Ollioules aujourd'hui : c'est plein ; d'autres entreprises de qualité sont venues se greffer à DCNS. Voilà le travail de TPM !

Monsieur le Maire d'Hyères, on va développer la *silver* économie, essentiellement sur la zone du Roubaud à Hyères. Aujourd'hui, notre problème, c'est le territoire, c'est le fait d'avoir des zones d'activités et de les développer où que ce soit. Quand Ollioules gagne sur le territoire d'Ollioules, c'est TPM qui gagne. Quand on développe la BAN de Saint-Mandrier, c'est Saint-Mandrier et La Seyne, mais c'est TPM qui gagne. Maintenant, nous allons nous attaquer à la *silver* économie sur la zone des Roubaud, sans délaissier le reste et en continuant à développer ce qui nous reste à développer. D'ailleurs, nous sommes preneurs.

Croyez-moi, s'il y a du territoire, notre rôle est de l'équiper, et, avec la dynamique qui est celle de notre territoire aujourd'hui, il y aura des entreprises sur ces territoires. Je crois que la *silver* économie est essentielle et nous devons la développer.

En matière touristique, nos offices municipaux de tourisme se sont fondus dans une nouvelle dynamique qui s'est créée grâce à la Métropole, puisqu'au 1^{er} janvier a été

créé l'office de tourisme intercommunal, présidé par le maire de la ville d'Hyères Jean-Pierre GIRAN et son attractivité touristique. Là aussi, mes chers collègues, nous avons eu une année 2017 magnifique : la croisière s'est développée et dans tous les secteurs du tourisme on assiste à une hausse considérable de notre activité.

Monsieur le Président, le Var est le premier département touristique de France, hors Paris. Il n'y avait pas de raison que notre territoire ne donne pas l'élan à ce département en matière de tourisme. On s'est appuyé sur ce que l'on avait de meilleur. Ce que l'on a de meilleur tire par le haut l'ensemble du territoire.

Voilà notre politique. Elle est simple, c'est celle d'une équipe.

En matière de transports, on a transporté 31 millions de personnes en 10 ans, passant de 18 millions à 31 millions en 10 ans : 18 millions en 2003, 31 millions en 2017. Cette année 2017 - je ne parle pas de 2018 qui est encore en progression, on en parlera l'année prochaine - a été une année record. On a transporté 1 million de passagers supplémentaires sur nos 142 lignes de transport, toujours avec des tarifs parmi les moins chers de France. D'ailleurs, mes chers collègues - personne n'en a parlé, mais nous, nous le faisons -, dans une étude publiée dans le magazine Capital, notre réseau Mistral a été élu par les usagers - pas par les élus, mais par les usagers - champion du transport en commun en France. Alors oui, TPM poursuit ses efforts.

En matière de bateaux-bus, nous avons 23 bateaux qui transportent 2,8 millions de voyageurs. On a déjà beaucoup fait en matière de transport et on va continuer, puisque nous avons acquis 22 nouveaux véhicules que nous avons mis en service en 2017 sur le réseau Mistral, dont une grande partie en hybrides.

En 2018 commencera une nouvelle ère, puisqu'on va acquérir des bus électriques. Ils ont été commandés et seront livrés au deuxième semestre 2019.

Alors, vous allez dire que je ne parle pas du projet TCSP. Si, je vais vous en parler : on est bloqué. On va dire « c'est la faute de Falco », mais non. Depuis 10 mois, l'État français n'a pas d'autorité environnementale, c'est-à-dire que tous les projets sur tout le territoire de France - DUP et autres - sont bloqués. Nous étions en train d'instruire la nouvelle DUP - que vous connaissez, puisqu'on l'a votée ici -, mais nous sommes bloqués depuis 10 mois. On écrit, on téléphone, on rouspète. Tous les maires sont bloqués sur bon nombre de projets. Il n'y a plus d'autorité environnementale désignée par l'État, voilà la raison pour laquelle il est difficile, dans ces conditions, de poursuivre l'étude de notre DUP. Quand l'autorité environnementale sera nommée - le problème est qu'il ne faut pas qu'ils attendent trop longtemps, sinon il faudra reprendre une nouvelle DUP -, on remettra alors notre projet en service ?

Cela me permet, mes chers collègues, de vous donner quelques précisions. Nous, nous assumons. Nous avons dit pour quelle raison nous choisissons, pour le transport en commun en site propre, un BHNS. Nous assumons ; c'est ainsi. Nous comprenons qu'il puisse y avoir d'autres idées, mais il faut arrêter de dire que nous sommes la seule grande ville à ne pas avoir de tramway : 26 villes ont un BHNS, 15 grandes villes sur les 40 plus grandes villes n'ont pas de tramway et 25 villes ont un tramway. Nous ne sommes pas les seuls, il y a Bayonne, Dunkerque, Lens, Metz, Perpignan, Rennes. Nous assumons nos choix et si, bien sûr, les électeurs nous font

confiance, nous irons au bout de notre projet quand l'autorité environnementale aura été nommée, nous espérons au plus vite. Avouez qu'au lieu d'espérer, nous désespérons un peu actuellement.

Cela ne nous empêche pas de continuer à travailler sur notre réseau de bus, de continuer à équiper, de continuer à avancer, de continuer à transporter toujours plus de monde dans les meilleures conditions. Les gens ne sont pas malheureux, car les usagers disent que le réseau est bon, avec des tarifs qui sont les moins chers de France. Nous sommes fiers de notre politique des transports et nous l'assumons pleinement.

En matière culturelle, quand je pense que j'ai lu que notre territoire était un désert culturel, mes chers collègues ! Cela vous fait bien sourire. Nous avons une politique culturelle de première qualité. Nous sommes parmi les territoires de France reconnus par l'ensemble des ministres de la Culture qui sont venus ici. Notre conservatoire est le premier de France avec 3 500 élèves qui en 2017 ont bénéficié de 70 disciplines. Oui, nous l'avons créé. Nous avons labellisé deux scènes nationales : à Châteauvallon et au Théâtre Liberté. Certains pensaient que cela allait être la guerre, mais non : deux grandes scènes nationales, dont la première existait et la deuxième a été créée avec Toulon Provence Méditerranée. C'est nous qui avons créé le théâtre Liberté ! Il a un directeur de qualité, un Toulonnais, mais c'est nous qui l'avons créé et qui finançons les deux tiers de son fonctionnement. Il faut dire les choses comme elles sont.

Je passe sur le reste : le pôle jeune public, toutes vos activités culturelles, la villa Noailles et son développement, la villa Tamaris où je vous invite à venir vendredi prochain à l'inauguration de la nouvelle exposition pour constater que c'est bien un territoire culturel. Il n'y a pas de territoire qui avance sans politique culturelle et sans politique sportive, sans soutien à ces éléments ô combien essentiels.

Quand quelqu'un vient dans votre département ou votre ville, que demande-t-il ? Où vont aller ses enfants à l'école primaire ou maternelle, où vont-ils aller au collège, à l'université, quelle est notre attractivité ? Ils nous demandent si nous avons un opéra, des théâtres. Si nous voulons devenir un territoire attractif, ce que nous sommes devenus aujourd'hui, nous devons l'accompagner d'une politique culturelle qui existait dans chacune de nos communes et que nous avons mise en commun pour la développer.

En matière d'environnement, mes chers collègues, ce sont nos espaces naturels remarquables, le sentier du littoral, les déplacements.

S'agissant des pistes cyclables, on dit que TPM ne fait rien, qu'il n'y en a pas. Le problème est que l'on ne peut pas faire des pistes cyclables dans des endroits où il est difficile de rouler. Je vous ai toujours développé le système de l'entonnoir : on ne peut pousser ni d'un côté ni de l'autre ; vous mettez l'eau dans l'entonnoir et elle coule par le petit goulot. Le problème de l'entonnoir est là. Cependant, quand on le peut, on les développe. La meilleure des preuves est que nous sommes passés de 125 kilomètres de pistes cyclables en 2008 à 265 kilomètres aujourd'hui et l'objectif est d'en avoir 400 kilomètres en 2025. Nous allons continuer. Ce n'est pas assez, ce n'est pas bien ! On va tomber dans une période où l'on n'a pas fini d'entendre que ce n'est pas bien, que ce n'est pas assez, mais, croyez-moi, les gens sont raisonnables

et responsables ; ils vont regarder ce qui a été fait et, surtout, quelle est leur qualité de vie.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire.

La gestion des déchets, le tri sélectif, la gestion des risques, Christian, sont des choses importantes.

Voilà le résumé du bilan de ces activités. Elles sont encore nombreuses. Je vous l'ai dit, je ne vais pas vous lire le rapport, vous allez le lire et vous allez certainement apprécier le travail qui a été fait.

Nous avons un territoire attractif avec 200 kilomètres de littoral méditerranéen. C'est notre chance, mes chers collègues. Il faut continuer à travailler pour continuer à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Nous l'avons fait, mais il reste encore beaucoup à faire, raison pour laquelle je compte sur vous tous pour continuer.

Voilà, mes chers collègues. Il n'y a pas de vote. Vous allez pouvoir vous exprimer et après vous me donnerez acte que le rapport a été distribué et discuté.

Qui souhaite prendre la parole ? (*Pas de demande*).

S'il n'y a pas de remarque, vous me donnez acte que le rapport d'activité a été distribué et discuté. Je vous en remercie, mes chers collègues.

Ange, à toi de travailler.

N°02 ADOPTION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE ET DE CONFIANCE ENTRE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ET LES COMMUNES MEMBRES

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous proposer d'adopter la charte de gouvernance et de confiance entre la métropole Toulon Provence Méditerranée et nos 12 communes.

En effet, TPM est devenue métropole et comme il y a un élargissement du champ des compétences, nous avons besoin de repenser la gouvernance. TPM et les communes ont travaillé en relation et, surtout, nous avons choisi de l'appuyer sur trois principes fondateurs :

- Une construction de la décision métropolitaine partagée : dans les instances politiques et techniques de la Métropole, toutes les communes sont représentées et aucune décision n'est prise sur un territoire sans l'avis de la commune concernée.
- Une organisation territorialisée, notamment pour les services de proximité. Nous avons choisi de créer 12 antennes qui correspondent aux territoires des communes.
- C'est vraiment ce couple Métropole/commune qui est le pilier de l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine. Chaque fois, les communes sont associées à la décision sur la stratégie métropolitaine. Cette stratégie va forcément toucher un territoire et entrer dans la proximité, les communes y sont donc toujours associées.

C'est l'objectif et le but de cette charte que de s'appuyer sur ces trois piliers fondateurs.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Ange. Mes chers collègues, s'il n'y a pas de remarque, je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 M.Boccaletti –M.Desgorges – M.Kbaier – MME Lavalette – MME Le Gac – M.Rebec –M.Waquet

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis avec le vote du montant de la taxe GEMAPI.

DEPART DE MME PAGANI-BEZY DONNE POUVOIR A MME MONDONE

**N°03 VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNÉE 2019 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- En 2018, nous avons créé la taxe GEMAPI pour faire face aux risques d'inondations et à la gestion des milieux aquatiques. Nous l'avons fixée en 2018 à 4 700 000 € et nous proposons, malgré la montée en puissance des travaux que nous commençons à réaliser - il y avait un très bon article ce matin dans *Var matin* et j'en félicite mon collègue Christian Simon -, le même montant pour réaliser les travaux nécessaires à la prévention des inondations avec des risques qui se développent ces dernières années.

M. Le PRESIDENT.- Vous avez la parole, Amiral.

M. WAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en février dernier, lors du vote sur l'instauration de la taxe GEMAPI, notre groupe avait voté contre. Les raisons pour lesquelles nous avons voté contre sont toujours valables à nos yeux. Je les rappelle.

D'abord, il faut bien préciser que nous sommes évidemment en faveur de la prise en compte de la prévention des inondations par la Métropole sur le territoire qui nous concerne, mais la loi prévoit que la création de cette taxe est une possibilité et non une obligation. Or, comme nous l'avons déjà souligné lors du débat d'orientations budgétaires 2018, mais aussi lors de l'examen du compte administratif 2017, la situation financière de la Métropole est largement excédentaire.

En 2017, l'augmentation de l'épargne brute est de 8 M€ par rapport à 2016 et dans les prévisions de cette année, on anticipe une nouvelle augmentation des recettes

avec près de 12 M€ de recettes supplémentaires encaissées au total par rapport à 2017. Nous l'avons déjà dit, cette situation résulte certes d'une gestion satisfaisante des dépenses, nous le reconnaissons, mais également de l'effort répété demandé au contribuable de TPM qui est toujours en première ligne. En effet, la fiscalité additionnelle de la Collectivité - qui continue d'augmenter avec la suppression de l'abattement général sur la taxe d'habitation en 2016 et, désormais, la création de cette nouvelle taxe - n'a jamais été compensée par une baisse, même symbolique, de la fiscalité communale.

Dans ces conditions, nous considérons qu'il n'était pas nécessaire, pour le moment du moins, de créer cette nouvelle taxe GEMAPI de 4,7 M€, car les dépenses correspondantes pouvaient être prises en compte dans les finances de la Métropole. Si pour certaines collectivités, elle était peut-être indispensable, pour TPM nous pensons qu'elle ne l'était pas, pour le moment en tout cas.

Ce qui est sûr est que cette taxe alourdit un peu plus la pression fiscale sur nos concitoyens, en particulier sur les retraités dont le pouvoir d'achat est laminé de jour en jour par l'actuel gouvernement, dans la ligne définie par M. Macron.

C'est pourquoi notre groupe votera à nouveau contre cette délibération. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Amiral.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. BARLO.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je me permets d'intervenir à nouveau dans cette assemblée au nom des élus communistes de La Seyne-sur-Mer concernant l'instauration de la taxe GEMAPI. Mon propos converge avec ce que je déclarais lors du vote actant la création de la métropole Toulon Provence Méditerranée en mars 2017. La métropolisation était alors présentée comme une rationalisation de la gestion des territoires offrant davantage de moyens financiers si les villes adhérentes faisaient preuve de coopération.

S'il ne s'agit pas d'une hostilité de principe à la coopération intercommunale, il importe d'analyser les motivations de ce qui relève, à l'expérience, d'une forme de recentralisation.

L'instauration d'une drastique réduction des ressources des collectivités locales les condamne progressivement à ne plus pouvoir financer 70 % des équipements du pays et le fonctionnement de très nombreux services publics. Ce processus, génère de sévères inégalités, aggravé par l'apparition de diverses taxes annexes.

Après une multitude d'augmentations de taxes et de prélèvements comme la CSG au 1^{er} janvier 2018 pour les retraités en particulier, plus le forfait hospitalier, plus...

M. Le PRESIDENT.- La CSG pour les retraités, nous n'y sommes pour rien à TPM, excusez-moi. Attendez, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale ! Adressez-vous à ceux qui ont mis en place l'augmentation de la CSG sur les retraites.

Continuez, parlez de la taxe GEMAPI et je vais vous répondre, mais sur la CSG, je ne vous répondrai pas. Si vous voulez parler de ce qui va bien ou mal dans le pays, vous parlerez plus de choses qui vont mal que de choses qui vont bien.

Allez-y, vous avez la parole.

M. BARLO.- La taxe GEMAPI vient alourdir les charges des collectivités territoriales au moment où s'accroissent les phénomènes météorologiques d'ampleur.

Pour financer la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations transférée aux EPIC depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi prévoit la possibilité de créer la taxe dédiée. Notre département, bordé par toute une façade littorale, est particulièrement exposé à ces risques d'inondation. Ces phénomènes et cette surexposition aux risques appellent des réponses de long terme, des règles d'urbanisme plus strictes et des travaux permettant d'éviter les conséquences des inondations que subissent les zones urbanisées.

La taxation de 11 € par habitant imposée par la GEMAPI va constituer un alourdissement du budget d'environ 5 M€ pour la Métropole. Nous ne pouvons en permanence consentir au principe d'un transfert de charges non compensé qui s'ajoute à tant d'autres. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Le PRESIDENT.- Vous ne voulez pas de la taxe GEMAPI, vous ne voulez pas des moyens, mais, en revanche, il faut vous faire des travaux. Si nous ne faisons pas de travaux, que n'entendons-nous pas ! En plus, on ne les fait pas pour vous faire plaisir, mais parce que, vous l'avez dit, les phénomènes climatiques s'accroissent, hélas et sont de plus en plus violents, avec le risque de voir l'Eygoutier déborder à La Garde. Avec ce qu'a subi la ville d'Hyères l'année précédente et les morts - il y a eu des morts à La Garde, il faut faire les travaux, mais où prendre l'argent ?

L'État, de par la loi, vous l'avez rappelé, a créé cette taxe GEMAPI qui va permettre d'avoir des moyens pour lutter contre ces phénomènes climatiques et adapter le territoire à ceux-ci. Jusqu'à présent, que faisons-nous ? Des études ! Ah, on en a fait, des études ! Aujourd'hui, on a décidé de passer à l'action, car c'est l'intérêt général et c'est grave. Si demain on ne le fait pas, on portera une grande responsabilité. Nous avons décidé de la voter à 11 € ; on ne l'augmente pas.

À 11 €, nous sommes les moins chers de l'ensemble des grandes collectivités du département. Je vous précise que le Golfe de Saint-Tropez a voté la taxe GEMAPI à 19 €, que Var Estérel, donc Fréjus et Saint-Raphaël, l'ont votée à 18,57 €, que la Porte des Maures l'a votée à 16,29 €, que Sud Sainte Baume est à 15 €. Nous sommes donc, avec la Métropole, ceux qui ont voté la taxe la moins chère.

Je ne critique pas les autres. Nous, c'est clair, nous avons un programme, des projets et nous avons chiffré. Je rappelle que ces 11 € sont répartis comme suit : un contribuable voit une augmentation, à travers la taxe GEMAPI, de son foncier bâti de 0,3 % ; il voit sa taxe d'habitation augmenter de 0,3 %. On ne peut pas dire que c'est notre faute si la CSG sur les retraites augmente.

La réalité est là, cette taxe GEMAPI est plus que raisonnable : 0,3 %.

Il ne fallait pas la voter, il ne fallait pas se donner les moyens, enfin, de faire les

travaux ? On aurait pu continuer longtemps à dire que l'on faisait des études. Des études, on en a fait et pendant ce temps, la situation climatique est ce qu'elle est aujourd'hui, pendant ce temps il y a des territoires inondés, pendant ce temps il y a des populations qui souffrent, pendant ce temps il y a des vies humaines mises en danger, que ce soit à un endroit ou un autre du territoire de l'agglomération.

Le phénomène est simple : l'amont et l'aval. Il faut que le territoire soit solidaire. Vous ne pouvez pas dire que vous vous en moquez parce que vous n'êtes pas impactés par cela.

Nous allons faire des travaux importants à Ollioules et à Six-Fours. Christian vous en parlera, nous allons faire des travaux importants à Hyères et à La Garde, c'est-à-dire aux endroits les plus impactés. Le maire de Saint-Mandrier n'est pas impacté, mais il est solidaire et a voté la taxe GEMAPI. C'est cela, la règle de la solidarité !

Je parlais de renforcer la solidarité intercommunale, nous y sommes. N'allez pas dire que c'est nous qui impactons le sort des retraités parce que nous avons demandé 0,3 % de plus à travers la taxe GEMAPI qui est la plus basse de tout le département. Soyons raisonnables !

Oui, des travaux sont programmés au Revest et à Ollioules. Il faut renforcer le barrage du Revest. Si nous n'y faisons pas de travaux, peut-être qu'un jour, nous aurons de mauvaises surprises. Vous avez parlé, je parle. C'est moi que l'on mettra en prison. Le problème est là. Soyons sérieux !

On va programmer des travaux à La Seyne, sur les cours d'eau. Vous êtes concerné. On fait des études et on fait surtout des acquisitions foncières, notamment à Six-Fours et à La Seyne et vous êtes concerné, Monsieur, puisque vous êtes au conseil municipal de la ville de La Seyne. Vous voyez que nous ne faisons pas les travaux en amont, mais en aval. Comment les payons-nous ? On nous enlève 38 M€ et on nous dit de diminuer notre fonctionnement. Vous l'avez voté, ce diktat que l'on nous soumet ! Comment allons-nous payer les travaux indispensables sur l'hydraulique ? Il faut que nous soyons tous raisonnables, je veux bien dire « Oh lala, une nouvelle taxe, c'est cher », mais on m'enlève 38 M€ et on me dit qu'il ne faut pas que j'augmente le fonctionnement de 1,2 %. Vous savez que le glissement-vieillesse-technicité, c'est déjà 2 %, donc comment faire ? Comment allez-vous faire à La Seyne ? Comment vais-je faire à Toulon ?

Ce n'est pas nous qui avons créé la taxe GEMAPI, c'est la loi. Raisonnablement, cela illustre ce que je disais : aujourd'hui, on demande aux maires de prendre des dispositions impopulaires en disant que nous devons nous débrouiller sur notre territoire et on crée des lois. C'est vrai, vous avez raison. Le problème est que nous n'avons pas le choix. Devons-nous laisser les concitoyens sous la menace de conditions climatiques qui risquent d'impacter largement nos territoires ? Non, nous travaillons et tant pis si nous sommes impopulaires. Je crois que nous devons faire ce qu'il est indispensable de faire.

Voilà la raison pour laquelle on a créé la taxe GEMAPI. Vous avez raison, eux s'en détachent.

M. BARLO - C'est cela que je dénonce ! L'État crée des lois et se désengage.

M. Le PRESIDENT.- Comment faites-vous pour boucler votre budget, vous ?

M. BARLO.- Je proteste.

M. Le PRESIDENT.- Avec calme et sérénité, comment faites-vous pour voter votre budget ? Vous vous appuyez sur les taxes, car vous avez subi ce que nous subissons. Nous n'avons pas créé la taxe GEMAPI pour alourdir le problème de nos concitoyens, mais parce que la loi nous a permis de la créer et parce que nous assumons pleinement ces choix, dans l'intérêt général. On ne l'augmente pas et on reste les moins chers du département.

On va faire beaucoup de travaux. Christian, veux-tu en parler ?

M. SIMON.- Je veux dire tout simplement qu'à un moment donné, c'est une question de courage. C'est un choix et il est difficile, car mettre une taxe n'est pas facile. Nous en avons parlé avec les maires en bureau...

M. Le PRESIDENT.- C'est sûr que le mot « taxe », on s'en passerait ! Que l'on nous donne des dotations globales de fonctionnement et il n'y aura pas de taxe. Si l'on nous met un euro dans la poche en nous disant de rembourser 70 €, comment faire ? Créer des taxes !

M. SIMON.- C'est une taxe dédiée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

On a été labellisé pour le PAPI et il faut savoir qu'avoir eu le courage de mettre la taxe a fortement pesé sur la Commission nationale des risques pour un cofinancement. Tous les territoires de France arrivent aujourd'hui avec des travaux à réaliser eu égard aux changements climatiques. Les choix de cette Commission nationale qui bénéficie des fonds Barnier sont faits sur les territoires où elle sait que des travaux vont être réalisés ; ils seront cofinancés.

C'est une question de courage, c'est tout !

M. Le PRESIDENT.- Je suis l'actualité et on n'y parle que des risques climatiques.

M. SIMON.- Pour ce qui est des travaux, il y a des travaux sur les cours d'eau, la Reppe et l'Eygoutier, mais également - je tiens à le dire à Jean-Pierre Giran, car cela n'a pas été suffisamment évoqué dans le journal - au Roubaud et à Six-Fours où il y a des problèmes de submersion, comme à Hyères.

Je peux vous dire qu'il y a d'énormes travaux à réaliser.

M. Le PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Rebec, puis à M. Boccaletti.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rappel, j'ai voté l'instauration de cette taxe GEMAPI lors d'une précédente séance.

Dans le plan d'aménagement de protection contre les inondations, sur la carte présentée ce matin même par *Var Matin*, on voit un risque d'inondation au bassin du Las.

Suite à votre intervention, Monsieur le Président, il y a toujours un risque quand il y a un barrage, mais quels sont les travaux envisagés pour éviter le risque du barrage de Dardennes ?

Par ailleurs, cet été il y a eu un problème sur le cours du Las. Qu'en est-il exactement de ce problème ? Puisque la GEMAPI a pour but la protection et la restauration des sites et des écosystèmes aquatiques, quelles mesures ont été prises pour régler ces problèmes du Las suite aux dysfonctionnements de cet été ?

M. Le PRESIDENT.- On va vous répondre. C'est un problème que l'on aurait pu régler au conseil municipal de la ville de Toulon, car si toutes les villes nous parlent de leurs problèmes... Nous allons cependant vous répondre. C'est un problème spécifique à la ville de Toulon.

Monsieur Boccaletti, vous m'avez demandé la parole.

M. BOCCALETTI.- Je voudrais revenir sur certains éléments que vous avez avancés.

Je rappelle que la création de la taxe GEMAPI, même si c'est une loi, était une possibilité et non une imposition ; vous n'avez pas indiqué cette information importante. Comment faisaient les communes avant ? On nous explique aujourd'hui que sans la GEMAPI, on ne peut rien faire, que la Métropole va être inondée - les sept plaies d'Egypte -, mais comment faisaient les communes ? Bien évidemment, avant les communes faisaient les travaux nécessaires pour éviter les inondations. Je suis dans une commune où un certain nombre de travaux ont été faits et nous n'avons pas eu besoin de la taxe GEMAPI pour cela.

Vous parlez, Monsieur le Président, du réchauffement climatique. Oui, j'en conviens sur un certain nombre d'éléments, mais vous oubliez un élément important et je l'avais indiqué lors de ma première intervention sur la création de taxes : le bétonnage de nos communes.

Monsieur Vialatte, vous soufflez, mais regardez ce que vous avez fait de Six-Fours. Vous faites partie des maires dont je parle, comme d'autres. C'est un peu facile, on bétonne nos sols et après, on vient dire qu'il faut faire des travaux, qu'il faut demander aux contribuables de payer une taxe supplémentaire parce que l'on n'a pas été vigilant ni sérieux. Il faut que les maires se responsabilisent et arrêtent de surbétonner nos communes.

Monsieur le Président, vous parlez de 0,3 % par habitant, soit 11 €. Comment ce calcul est-il fait ? Toutes les personnes que je rencontre paient plus que 11 €. C'est une moyenne, mais généralement, les gens paient plus de 11 €. J'aimerais avoir un tableau de calcul par commune ou par rapport aux loyers.

Vous parlez de solidarité, Monsieur le Président. La solidarité, très bien, évidemment, mais je trouve un peu facile de le faire avec l'argent des contribuables. Comme l'a expliqué Jean-Yves Waquet, le fait de passer d'agglomération à métropole a engendré un gain financier de 8 M€. La taxe GEMAPI, ces 4,5 M€. On aurait très bien pu les prendre sur les 8 M€ de recettes supplémentaires au lieu de taxer encore les concitoyens. C'est un choix que vous avez fait et que nous n'avons pas suivi.

Enfin, je reviens sur le bétonnage. Soyons vigilants, car c'est un peu trop facile de

bétonner, puis de dire qu'il faut faire les travaux parce que les assainissements ne sont pas suffisants, qu'il y a trop de routes, que l'eau ne s'infiltré plus dans le sol, etc. Soyons-y vigilants, parce que c'est un peu trop facile pour certains après de venir réclamer de l'argent à TPM. Merci.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Boccaletti, nous avons dégagé un budget d'investissement de 150 M€. Les 8 M€, nous les avons pris, mais on ne peut pas dire qu'avec ces 8 M€ avec la constitution de la Métropole, on aurait pu afficher le bilan que vous avez sous vos yeux en matière culturelle, économique et sociale, avec l'ensemble des compétences que nous exerçons et la transformation de notre territoire que l'on tire par le haut.

Monsieur Boccaletti, il se passe actuellement un phénomène que je connais très bien. J'ai une particularité et je l'assume avec beaucoup d'humilité : j'ai été le maire d'une commune rurale de 2 000 habitants et je suis le maire d'une grande ville aujourd'hui ; j'ai connu les deux. J'ai connu - c'est un problème d'aménagement du territoire - la période où les villes se vidaient. Ce phénomène se vérifiait sur l'ensemble des territoires français : les grandes villes se vidaient et on allait dans nos territoires ruraux. La meilleure des preuves est que j'ai eu l'honneur d'être - d'ailleurs, on m'a assez montré du doigt - le maire de Pignans et j'en étais fier, mais quand je suis venu à Toulon, la seule défense de mes adversaires consistait à dire : « vous n'allez pas mettre le maire de Pignans à la mairie de Toulon ? ». Je suis devenu maire en 1983, il y avait 1 500 habitants ; quand j'ai quitté ma commune en 2001, il y en avait 2 200 et aujourd'hui, c'est devenu une commune de près de 5 000 habitants.

Que se passe-t-il sur l'ensemble du territoire français ? Je vous assure que c'est un phénomène que j'ai connu. J'ai eu l'honneur d'être secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, je l'ai bien vérifié sur l'ensemble du territoire et les maires que je rencontrais me le disaient : c'est le retour à la ville. C'est ainsi, il y a des phénomènes, les gens viennent dans la ville.

Quand vous accueillez 1 500 étudiants de plus, il faut les loger, il faut construire. Quand vous avez plus de 9 000 habitants en quatre ans, il faut les loger et construire. Il faut trouver le bon équilibre. On ne construit pas pour le plaisir de faire du béton, mais pour donner une qualité d'accueil et une qualité de vie à nos concitoyens qui le souhaitent.

Je vous souhaite un jour d'être maire d'une ville, quelle qu'elle soit. Pourquoi dis-je cela ? Parce qu'il est trop facile de critiquer le maire en disant que c'est le maire qui met en place la taxe GEMAPI, que c'est lui qui bétonne, que c'est lui le responsable, que c'est lui qui ne prend pas les dispositions qu'il faut prendre pour lutter contre les inondations. Oui, Monsieur Boccaletti, il y a des constructions, mais la taxe GEMAPI nous sert à construire des bassins de rétention, ce qui n'avait jamais été fait. Quand un projet d'urbanisme est proposé à un maire, on dit qu'il faut tant de parkings et un bassin de rétention. Or, ce bassin ce n'est pas à la ville de Six-Fours ou de La Seyne, de Toulon ou de Hyères qui le prend en charge, mais la Métropole avec la taxe GEMAPI. Voilà ce qui a changé.

Ce phénomène dont je vous parle, toutes les villes le ressentent. Je suis trop vieux, vous, vous êtes jeune et peut-être connaîtrez-vous le phénomène inverse, mais aujourd'hui, les gens veulent revenir à la ville et nous le ressentons.

Nous sommes un département attractif. Avec la ville de Pignans, j'ai eu l'honneur d'être, comme l'est Marc Giraud, président du Conseil général. Cela a été un mandat formidable, car le Var est un beau département. Cependant, lorsque j'étais président du Conseil général, il y avait 700 000 habitants dans le département et aujourd'hui il y en a 1 100 000. Il faut les loger.

Notre département devient attractif. Que faut-il faire ? Fermer et dire aux gens d'aller ailleurs, de ne pas venir chez nous ? A Pignans, ils ont créé du béton, hélas ; ils m'ont bétonné des zones qui étaient agricoles et j'en souffre, mais comment faire ? Les gens arrivaient, il fallait les loger. Aujourd'hui, on les loge dans nos villes et grâce à la taxe GEMAPI, on construit des bassins de rétention et on se préserve de tous ces risques.

Quant au Las, parles-en, Yannick, pour répondre à Monsieur Rebec, sinon il dira qu'on ne lui a pas répondu. Ensuite, je donnerai la parole à Jean-Pierre.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président. Je pourrais d'ailleurs associer notre collègue Ange Musso sur le Las et le Béal - car en réalité, il s'agissait du Béal -, mais aussi sur le barrage, puisqu'il y avait une question.

S'agissant du barrage, un rappel : l'eau distribuée aux Toulonnais vient du barrage de Carcès pour environ 5 millions de mètres cubes et du barrage de Dardennes pour 1,5 million de mètres cubes. Le barrage de Dardennes se remplit et se vide en moyenne quatre à cinq fois dans l'année.

Évidemment, comme pour tous les édifices de ce type, une surveillance est mise en place en permanence, notamment par auscultation, par changements réguliers des vannes de fond, par vérifications. C'est ce que nous allons faire dans la nature des travaux évoqués : dilater un évacuateur de crue. En effet, comme l'eau vient très vite du plateau de Signes quand il pleut, comme c'est un milieu karstique, cela descend très vite et cela remplit très vite le barrage. Or, quand le barrage est plein, le risque est que l'eau passe par-dessus. Nous dilatons donc l'évacuateur de crue en faisant en sorte que l'eau soit évacuée dans le Béal et dans le Las. La surveillance est effectuée de manière régulière, une instance nationale vient très régulièrement sur place pour vérifier que nous faisons en sorte que les choses se déroulent dans les meilleures conditions.

S'agissant du deuxième élément, je remercie Ange parce que dès qu'il a fait ce constat, nous avons échangé ensemble. Vous devriez nous dire « Merci, vous avez réagi de la meilleure des façons possibles ». Il y a en effet des gens irresponsables qui jettent dans le Béal tout un tas de cochonneries et qui détournent les yeux sans se demander ce qui se passe ensuite. Le Béal et les berges du Las à certains endroits sont propriétés privées, mais à l'arrivée - vous le disiez, Monsieur le Président, il y a l'amont et l'aval -, quand il pleut et que l'évacuateur de crue est en fonction, tout cela finit dans le dégrilleur du Jonquet.

En échangeant immédiatement avec Ange, nous avons missionné une entreprise pour curer proprement les saletés qui y avaient été mises, mais l'entreprise n'a pas travaillé comme elle aurait dû le faire. Elle n'a pas travaillé dans les règles de l'art. Autant vous dire qu'elle a été immédiatement sanctionnée. Nous lui avons demandé, y compris avec la police de l'eau, de traiter correctement ce qu'elle avait à faire, de

reprendre ses processus. Aujourd'hui, les choses ont été parfaitement traitées.

Quelque part, mon cher collègue, c'est plus « Merci, nous constatons que vous avez fait les choses proprement » qu'il faudrait dire, car finalement, dans ces affaires d'aval et d'amont, tous les citoyens sont responsables. Toutes les cochonneries déversées dans ces ruisseaux qui deviennent parfois des fleuves doivent être surveillées. Il faut faire en sorte que ce soit traité et nettoyé proprement, dans les règles de l'art.

M. Le PRÉSIDENT.- Nous ne pouvons pas entrer dans le domaine privé, le problème est là.

Jean-Pierre.

M. GIRAN.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez rappelé que la commune de Hyères était particulièrement concernée et elle est donc heureuse de pouvoir compter sur la solidarité de tous les élus de la métropole.

Je voudrais pour ma part dire que la taxe GEMAPI qui a été levée n'est pas assez importante ; elle est faible, très faible, j'ai failli dire trop faible. Vous avez comparé les différentes parties du département, mais nous sommes, avec Fréjus, la zone la plus impactée. Il y a eu beaucoup de rigueur dans la définition de la taxe GEMAPI. Ceux qui pensent qu'elle est trop élevée ne se rappellent pas non plus qu'il y a eu un transfert de compétences, ce qui explique que désormais, les inondations relèvent de la Métropole ; c'est la base de tout.

Ces quatre dernières années, la commune de Hyères a dépensé environ 15 M€ pour lutter contre les inondations, à comparer à l'importance de la taxe GEMAPI, même si elle peut servir de levier pour d'autres ressources.

Le débat devrait être inversé : on devrait militer pour qu'elle soit augmentée. D'ailleurs, si elle n'avait pas été créée, subrepticement on aurait augmenté de 0,5 % les impôts locaux pour financer les inondations. Là, il y a au moins la clarté : c'est une taxe affectée, c'est transparent et utile au contribuable.

Simplement, il faudra qu'à terme les communes - je m'y emploierai dans le cadre d'un pacte fiscal, sachant que c'est désormais la Métropole qui assurera quand ses moyens seront plus importants - réduisent les impôts qu'elles levaient pour financer directement les inondations, comme c'était le cas dans le passé.

Je voudrais également dire à M. Boccaletti que nous ne sommes pas libres. Nous avons le PPRI. Nous ne faisons pas n'importe quoi. Sachez que nous avons une DREAL très vigilante et attentive qui est plus dans un développement de la protection que dans une protection limitée.

En d'autres termes, pour compléter ce que disait le Président, je crois qu'on lutte beaucoup plus contre les inondations qui sont dues aux erreurs du passé que l'on ne compense les erreurs faites aujourd'hui. On ne peut plus faire d'erreur aujourd'hui, je vous le dis, Monsieur Boccaletti, ou alors, vous ne comprenez pas du tout ce qui passe.

Quand nous faisons une opération d'aménagement, nous avons l'obligation de maîtriser la totalité des eaux de ruissellement que cela engendre. Ce sont les normes

MISEN, nous n'avons pas le choix. D'ailleurs, nous ne devrions pas avoir le choix, car c'est une obligation morale. Ce que l'on répare pour l'essentiel, avec la taxe GEMAPI, c'est, vous avez raison de le dire, les constructions faites dans le Gapeau ; c'est un véritable scandale, mais permettez-moi de ne pas porter la responsabilité de ce qui a pu être fait dans le passé.

Enfin, le Président avait raison de rappeler que si notre territoire est attractif, il faut bien accueillir les personnes qui souhaitent y venir. D'ailleurs, même si nous ne le faisons pas, n'oubliez pas la loi SRU ; elle existe. On pourrait peut-être la modérer un peu, mais on demande à la ville de Hyères 3 000 logements sociaux d'ici quelques années, c'est-à-dire 11 000 logements pour que ce soit économiquement viable. Nous allons essayer de prendre le temps de bien les localiser, mais nous sommes dans ce contexte.

Je crois véritablement que, quelle que soit la coloration des maires, il ne faut pas se défausser : la GEMAPI est là pour réparer les erreurs du passé, pour l'essentiel, pas tellement pour compléter des opérations immobilières décidées.

M. Le PRÉSIDENT.- Le Maire de la ville d'Hyères dit que la taxe GEMAPI est trop basse, et il a raison. Le problème est que lorsqu'on voit l'importance des investissements à venir, que nous allons faire...

Je réponds à notre collègue de La Seyne et je réponds à ce qui nous a été reproché à ma gauche, c'est-à-dire « vous avez quand même des moyens ! ». Je vais essayer de dire à mes collègues que dans un premier temps, on ne va pas augmenter la taxe GEMAPI. Vous allez me demander comment je vais faire pour financer ces travaux considérables. Nous allons faire des emprunts. Notre situation financière est saine, car nous avons travaillé depuis des années à ne pas créer une usine à gaz. Aujourd'hui, nous avons la possibilité d'emprunter sans être surendettés. On compensera la différence, parce que la taxe GEMAPI rapporte 4,8 M€ par an, mais nous allons faire plus de 4,8 M€ par an, croyez-moi. On les compensera tant que l'on peut par de l'emprunt. Vous allez me dire que l'emprunt, il faut le rembourser. On dégage de l'autofinancement, on s'en sert pour payer l'emprunt et il nous en reste encore que nous attribuons à l'investissement. Tant que nous le pourrons, nous le ferons.

Effectivement, des travaux lourds sont programmés qu'il faudra bien faire. Cette taxe GEMAPI est un petit problème face aux grands problèmes. C'est 4,8 M€, mais vous verrez que nous ferons plus de 4,8 M€ de travaux par an sur l'ensemble de l'agglomération si l'on veut être à la hauteur et répondre aux nouvelles normes qui nous sont imposées.

C'est vrai, on fait du béton, mais on nous demande de construire des logements sociaux et si nous ne les faisons pas, nous sommes pénalisés. Les logements sociaux sont exonérés de la taxe GEMAPI, il faut le savoir. Ne pensez pas que les plus malheureux vont payer. Non, les logements sociaux sont exonérés de la taxe GEMAPI ; ils ne la paient pas.

Jean-Sébastien.

M. VIALATTE.- Nous allons voter la taxe GEMAPI, comme nous l'avons fait l'année dernière.

Pour aller dans le sens de Jean-Pierre Giran, cette taxe me plaît, car elle est affectée ; on sait où part l'argent.

Pour revenir sur le pacte fiscal, nous l'avons mis en place l'année dernière. La taxe GEMAPI a été compensée intégralement par une baisse de la taxe foncière, car de toute façon, on aurait payé ces travaux. Je pense que c'est la bonne démarche.

Ce qui n'est pas supportable, ce sont ces histoires de bétonnage. Les dernières grandes inondations à Six-Fours, quand il y a eu 1,5 mètre d'eau dans la mairie, ont eu lieu en 1996, bien avant que l'on bétonne. Depuis, il n'y en a plus. Je le dis avec beaucoup de prudence et d'humilité en touchant du bois, car on n'est à l'abri de rien, mais il faut arrêter de dire que c'est parce que l'on construit des immeubles aujourd'hui que l'on aggrave le risque d'inondation.

Le risque d'inondation, Jean-Pierre l'a dit, c'est le choix de nos prédécesseurs de construire dans des zones qu'ils savaient parfaitement inondables. Aujourd'hui, tous les travaux faits à Six-Fours - ils ont été considérables et on n'a pas attendu - ont été faits pour éviter les crues. Cela protège des zones qui étaient déjà construites et non des zones qui viennent d'être construites.

L'histoire du bétonnage, je l'entends à longueur de journée. C'est aussi la preuve que nos territoires sont attractifs. Si autant de personnes veulent venir à Six-Fours, il y a sans doute une bonne raison. Je connais nombre de personnes qui aimeraient venir y habiter.

La loi SRU est une loi insupportable. J'ai rencontré hier des opérateurs d'HLM, c'est une fuite en avant sans fin et nous n'arriverons jamais à satisfaire aux demandes de l'État. J'en suis au stade où je me demande si je ne vais pas purement et simplement baisser les bras, payer la taxe à l'État et laisser tomber, car cela suffit ! J'ai mis le préfet au défi - je le dis pour que ce soit rapporté -, car il m'a mis en carence de façon scandaleuse ; des efforts considérables avaient été faits à Six-Fours, mais il m'a mis en carence et je lui ai dit qu'au terme de la carence, il aura fait deux fois moins de logements sociaux que moi lorsque je ne l'étais pas.

M. Le PRESIDENT.- Ne baissez pas les bras, ce n'est pas le moment. Les élus municipaux le savent, de toutes tendances, je l'ai expliqué au dernier conseil municipal, nous refaisons sur la ville de Toulon, pas avec la Métropole, mais avec le budget de la ville, 20 kilomètres de réseaux par an ; 20 kilomètres de réseaux par an !

Il est vrai qu'aujourd'hui, on n'a plus les mêmes problèmes que ceux que l'on avait, mais cela ne veut pas dire que l'on est à l'abri d'une grande catastrophe, car quand Dame Nature s'y met, on a beau avoir refait des réseaux aux normes, au calibre, quand il tombe quatre fois plus d'eau que le réseau ne peut en accueillir, cela s'inonde.

Christian...

M. SIMON.- Vous savez que je suis quelqu'un de très pragmatique. Je veux donc illustrer les propos de Jean-Pierre Giran : quand vous imperméabilisez 1 m², la retenue d'eau est de 100 litres, mais originellement, elle était de 25 litres. Selon les terres et la déclivité, cela peut aller jusqu'à 50 litres.

À chaque fois que l'on imperméabilise 1 m², on rattrape les retards pris sur les précédentes constructions ; c'est clair et net. Ne dites pas que lorsqu'on bétonne, on imperméabilise et on aggrave, car c'est faux.

M. Le PRÉSIDENT.- C'est le principe de l'entonnoir quand on essaie de remplir une bouteille : je suis maladroit et à chaque fois, cela déborde. Quand il tombe trop d'eau, le problème est là.

Hervé...

M. STASSINOS.- Très rapidement et simplement, le témoignage de ce qui m'est arrivé. J'ai été élu en avril 2014 et en mai 2014, j'ai été appelé à 7 h 00 par les pompiers me demandant de venir voir ce qui s'était passé. Quand je suis arrivé sur place, il y avait des camions renifleurs avec des chiens, car de vieux ouvrages de pluviales avaient explosé, cela avait emporté des barrières, les voitures qui étaient sur un parking avaient été emportées et pendant deux jours, on s'est demandé si l'on n'allait pas retrouver quelqu'un dans la mer.

C'est un témoignage très simple, mais c'est ce à quoi les maires présents, ainsi que toutes les équipes, sont confrontés. On n'est jamais content de mettre en place une taxe, quelles que soient les municipalités, mais elle est nécessaire. Il n'y a pas eu de drame ce jour-là, mais il aurait pu y en avoir un et il pourrait y en avoir un si l'on ne prenait pas les mesures. Je suis content de voter cette taxe, je suis content qu'elle soit en place et je suis surtout très, très content que l'on puisse faire des ouvrages qui permettront d'éviter tous ces drames potentiels.

Merci, Monsieur le Président.

M. Le PRÉSIDENT.- Il faut au moins essayer de les éviter, car c'est notre rôle. Je trouve le débat constructif est intéressant. Après, chacun prend ses responsabilités. Nous, nous les avons prises.

Si vous le permettez, mes chers collègues, je vais mettre aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

**CONTRE : 8 – M.BARLO – M.BOCCALETTI – M.CIVETTINI –
M.DESGORCES – M.KBAIER – MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

Ange, tu avances...

DEPART DE M.VIALATTE DONNANT POUVOIR A M.VIDAL

DEPART DE M.BENEVENTI ET MME BERNARDINI NICOLE. (REPRESENTEE PAR M.BENVENTI)

N°04. PROROGATION DES DÉLAIS D'EXÉCUTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC

M. MUSSO.- Nous avons 22 sites, nous en avons fait 7, il en reste donc 15. Pour des raisons légales et de mise en place, il a fallu proroger ce délai. Nous vous demandons de le prolonger. Ce sont tous les sites recevant du public de la Métropole.

M. Le PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est approuvé. Je vous en remercie.

N°05 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit de deux procès-verbaux de mise à disposition de biens et d'équipements pour le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers ». C'est pour Le Revest et Carqueiranne.

Départ de M. Robert BENEVENTI et de M. Jean-Sébastien VIALATTE à 10 h 26.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

C'est adopté.

N°06. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISTE CYCLABLE (SIPCY) DE TOULON - LA GARDE - LE PRADET - HYÈRES - CARQUEIRANNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL

M. MUSSO.- Il s'agit de l'approbation du compte de gestion qui est identique au compte administratif que je vais vous présenter à la prochaine délibération. Je vous propose de l'approuver ; c'est le compte de gestion du receveur.

M. Le PRESIDENT.- L'approuvent ceux qui le veulent. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON-PARTICIPATION AU VOTE : M.CHENEVARD

(Adoption à l'unanimité)

Il est approuvé, je vous en remercie.

M. CHENEVARD.- Il faut préciser que nous ne participons pas au vote.

M. Le PRESIDENT.- Avec Yannick Chenevard, nous ne participons pas au vote, mais la loi ne nous demande pas de sortir. Au compte administratif, on sortira, bien sûr.

N°07 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISTE CYCLABLE (SIPCY) DE TOULON - LA GARDE - LE PRADET - HYÈRES - CARQUEIRANNE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017

Sortie du Président et de M. Chenevard. La présidence est alors assurée par Mme Hummel.

Mme HUMMEL.- Mes chers collègues, toujours pour ce même syndicat, je passe avec un très grand plaisir la parole à Monsieur Musso, en faisant remarquer qu'il n'y a pas trop de pistes cyclables entre le Revest et La Valette, mais pour monter au Revest à vélo, il faut avoir de bons mollets !

M. MUSSO.- Une bonne condition physique, c'est vrai ! Pour monter de La Seyne au Revest, c'est difficile aussi, mais notre collègue M. Vuillemot y monte.

Il s'agit du dernier compte administratif, car le syndicat a été dissous le 31 décembre 2017. Au 1^{er} janvier 2018, c'est la compétence métropolitaine de Toulon Provence Méditerranée.

Il y a un excédent de fonctionnement de 18 830,95 € et un excédent d'investissement de 40 000 €, auxquels il faut ajouter l'excédent de fonctionnement de 40 428,32 € de 2016, soit un fonctionnement total de 59 259,27 €, et l'excédent d'investissement de 10 337,27 € de 2016, soit un excédent d'investissement total de 50 337,27 €.

Le résultat de clôture définitif - définitif, puisque le syndicat n'existe plus - est de 109 596,54 €.

Mme HUMMEL.- Avez-vous des remarques ? (*Pas de remarque*). Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1. – M.REBEC

NON-PARTICIPATION AU VOTE : 2 - M.CHENEVARD – M.FALCO

(Adoption à l'unanimité)

Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous avons donc voté ce compte administratif, vous pouvez rappeler le Président et M. Chenevard.

Retour en séance de M. le Président et de M. Chevenard.

M. Le PRESIDENT.- Christian, c'est à toi.

M. SIMON.- Pour les syndicats qui étaient de la compétence des communes pour les inondations, je vous propose deux délibérations.

La loi a transféré les compétences aux intercommunalités et, en plus, comme c'est notre cas, la Communauté d'agglomération s'est transformée en Métropole, il a donc fallu changer totalement les statuts de ces deux syndicats : celui de l'Eygoutier et celui de La Reppe. Il faut également changer la configuration des titulaires, car une Métropole doit avoir 50 % de représentants auprès des syndicats.

N°08 APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER (SGE) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TPM EN SON SEIN

Pour la première délibération, je vous propose le vote du changement des statuts. Les noms qui figurent dans la délibération sont les suivants :

En qualité de délégués titulaires :

- M. Henri Jean Antoine
- Mme Hélène Bill-Arnaud
- Mme Catherine Durand
- M. Guy Leberre
- M. Christian Simon
- M. Jean-Claude Vega

En qualité de délégués suppléants :

- M. Daniel Cochet
- Mme Isabelle Monfort

Je le mets aux voix, s'il n'y a de pas de question.

M. Le PRESIDENT.- C'est moi qui vais le mettre aux voix.

Nous avons eu un large débat, mais je vais vous donner la parole. C'est la concrétisation de ce dont nous avons largement débattu lors de la taxe GEMAPI : on dissout les syndicats existants qui intègrent la collectivité.

Vous avez la parole, Amiral.

M. WAQUET.- Notre groupe ne participera pas au vote des délibérations 8 et 9.

M. Le PRESIDENT.- C'est conforme à la position que vous avez prise sur la GEMAPI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M.BARLO – M.CIVETTINI

**NON-PARTICIPATION AU VOTE : 6 - M.BOCCALETTI –M.DESGORCES
– M.KBAIER – MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité)

N°09 APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DE LA REPPE, DU GRAND VALLAT (SMRGV) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TPM EN SON SEIN

M. SIMON.- Je vous cite les noms :

- Mme Régine Aguillon
- Mme Geneviève Barbier
- Mme Stéphanie Cassar
- M. Hervé Fabre
- M. Denis Perrier
- M. Jean-Louis Pieraccini
- M. Michel Ollagnier
- M. Gilles Vincent - un nouveau.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable à cette délibération ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M.BARLO – M.CIVETTINI

**NON-PARTICIPATION AU VOTE : 6 - M.BOCCALETTI –M.DESGORCES
- M.KBAIER – MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

**N°10 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 18/07/258 (ARTICLE 6)
PORTANT ADOPTION DES TARIFS 2019 DE LA TAXE DE SÉJOUR
MÉTROPOLITAINE**

M. GIRAN.- Monsieur le Président, vous avez adopté le 19 juillet 2018 de nouveaux tarifs pour la taxe de séjour, inchangés pour les taxes de séjour telles qu'on les connaissait, mais avec un taux de 5 % pour le montant de la nuitée applicable aux hébergements non classés, c'est-à-dire aux chambres et logements loués sur des plateformes, afin de rétablir une concurrence plus loyale.

Une précision doit être apportée : il y a également une contribution au Département, ce qui veut dire qu'au montant de la taxe, issu de l'application des 5 % sur le coût de la nuitée, s'ajoute une taxe de 10 % pour le Département. Cela veut dire qu'au total, en réalité, la taxation sera globalement de 5,5 %, soit 5 % pour la Métropole et 0,5 % pour le Département.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable à cette délibération ? Défavorable ?
Abstention

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

**N°11 APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE POUR
LA MISE EN SÉCURITÉ ET LE CONFORTEMENT DU MONT FARON**

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du bilan de la concertation préalable à la mise en sécurité et au confortement du Mont Faron.

Je rappelle que la Métropole et la ville de Toulon travaillent en collaboration pour la mise en sécurité et le confortement du Mont Faron. Ce programme de mise en sécurité a été établi au regard des 19 sites prioritaires identifiés par un aléa très élevé. Dans un souci de coordination, la Métropole et la ville de Toulon, conformément aux dispositions prévues, ont décidé d'y travailler et la Ville a donné mandat à TPM pour mener à bien la totalité des procédures environnementales et

foncières.

C'est dans ce cadre que nous avons lancé une concertation du 9 juillet au 9 août 2018, selon les modalités indiquées dans la délibération, avec des articles dans la presse, la parution d'un article sur le site Internet de la Métropole et mise à disposition du public, aux sièges de la Métropole et de la ville de Toulon, du dossier non technique présentant les enjeux du projet et ses principales caractéristiques.

À l'issue de cette concertation, nous devons en établir le bilan. Nous vous informons qu'une seule personne a participé à cette concertation et que sa question était en fait relative à ce qui allait se passer sur le terrain dont elle est propriétaire.

M. Le PRESIDENT.- La prévention des risques est une chose importante et essentielle. Il y a des écoulements aujourd'hui et il faut les prendre en compte. Pour cela, des investissements lourds sont à faire. Le citoyen habituellement ne le comprend pas, il se demande pourquoi on l'empêche de construire. Il y a des risques.

Qui est favorable à cette délibération ? Défavorable ? Abstention

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M.REBEC

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée.

N°12 CONVENTION AVEC LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE D'OCTROI DES AIDES ÉCONOMIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme HUMMEL.- La loi NOTRe a donné la compétence principale de l'action économique aux Régions.

Nous n'avons pas cette compétence générale pour la Métropole, mais nous avons une forte action de développement économique - vous l'avez déjà dit, Monsieur le Président. Nous avons décidé d'adopter une convention-cadre avec la Région afin de pouvoir continuer à coordonner les interventions entre la Région et notre Collectivité et, surtout, pouvoir décider de continuer à aider au développement économique dans les secteurs que nous avons choisis.

C'est une façon pour nous de garder la main sur les projets importants en termes de développement économique.

M. Le PRESIDENT.- Il faut, mes chers collègues, supprimer - je vous remercie de bien vouloir le prendre en compte - le mot « sud » de l'intitulé de cette délibération, qui devient donc : « Convention avec la région Provence Alpes Côte d'Azur fixant les

conditions d'intervention complémentaire dans le cadre d'octroi des aides économiques... ».

Mme LAVALETTE. - Je sais bien qu'ici, peu d'entre vous ont voté la loi NOTRe et je sais que vous ne faites qu'appliquer la loi, Monsieur le Président, mais permettez-moi simplement de revenir sur les difficultés nouvelles engendrées par cette loi, notamment dans la délimitation de cette compétence « développement économique », objet de la délibération d'aujourd'hui qui illustre parfaitement ces nouvelles difficultés.

Cette compétence appartenait d'abord pleinement aux communes, puis elle s'est vue transférer aux communautés de communes et aux métropoles et, malgré l'absence réelle de cadre juridique, la pratique de l'intérêt communautaire établissait une frontière entre les intérêts de la commune et ceux des agglomérations.

Par la suite, le transfert intégral de cette compétence économique, a résulté de la loi NOTRe, a bien jeté le trouble. Les grandes missions confiées à la Communauté de communes ou à la Métropole ne sont plus soumises à la définition de cet intérêt communautaire ; on va venir en supplétif de ce que la Région aura décidé.

On en vient précisément à la délibération de ce matin avec des articles du Code général des collectivités territoriales qui précisent que les communautés de communes, d'agglomération ou les métropoles sont compétentes pour les actions de développement économique prévues dans un article du Code. Or, cet article - excusez-moi d'être technique ce matin, mais c'est important - dispose que les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Si le gouvernement de l'époque avait voulu faire des EPCI à fiscalité propre des entités compétentes pour toutes les actions de développement économique, c'est évidemment à côté, voire sous la coupe de la Région.

Même si son idée était sûrement de simplifier, finalement cette loi met les deux entités dans une sorte de conflit de compétences où la Région a le dernier mot ; nous le voyons fort bien sur le document soumis au vote ce matin où l'aide apportée par d'autres métropoles à notre territoire devra entrer dans une case prévue par ce schéma.

Vous imaginez bien que le champ des possibles ouvert par ce document est grand et que le spectre est large, mais la Métropole ne vient qu'en complément, en supplétif de la Région.

Même si nous le déplorons, nous voterons bien évidemment favorablement ce texte, car ne pas le voter serait se tirer une balle dans le pied et, évidemment, nous voulons, autant que vous, le développement économique de notre territoire, vous vous en doutez. Cependant, encore une fois, mes chers collègues, à l'heure où nos concitoyens n'ont jamais autant souhaité de proximité, on choisit cette époque où l'on manque de repères dans bien des domaines pour l'éloigner une fois de plus des centres de décisions.

Merci.

M. Le PRESIDENT.- C'est exactement ce que nous disons, nous les maires de toutes tendances, ceux qui ont les mains dans le cambouis : on est en train d'éloigner les territoires de la vie des gens. Tout a été fait comme cela.

Vous dites que nous l'avons votée, mais non, nous ne l'avons pas votée ; nous ne votons plus, car les élus locaux ne peuvent plus être élus. On pourrait débattre de ces problèmes, de toutes tendances les élus locaux ne peuvent plus être élus. On ne vote donc plus, on subit.

La loi NOTRe, on ne l'a pas votée. Il fut un temps, on aurait pu dire « vous étiez au Parlement », mais maintenant, nous n'y sommes plus ; on a décidé que les élus locaux, donc les gens qui ont les pieds par terre et la responsabilité d'un territoire, ne devaient plus voter nationalement. Ma foi, ce n'est pas moi qui fais les lois, mais le Parlement.

Vous avez raison, on éloigne les acteurs locaux des réalités à travers des lois que l'on vote comme cela. C'est un pouvoir recentralisateur, pas un pouvoir décentralisateur ; le problème est là.

Mme HUMMEL.- C'est pourquoi il est important que nous signions cette convention-cadre, car elle nous permet de continuer à travailler dans les axes d'excellence que nous avons choisis, particulièrement avec la *silver* économie ou le pôle mer. Sinon, nous ne maîtriserions pas les possibilités de financer des actions.

M. Le PRESIDENT.- Bien sûr, Christiane, la politique de la chaise vide a toujours été une mauvaise politique, c'est clair !

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

N°13 COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA VILLE DE HYÈRES

M. MUSSO.- La commission locale est constituée :

- d'un tiers de représentants désignés par le Conseil métropolitain et nous proposons M. Carrassan, M. Roux, Mme Bernardini Véronique et Mme Marino, toutes et tous élu(e)s de la ville d'Hyères ;

- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion et la mise en valeur du patrimoine et nous proposons M. Wilfried Jaubert, M. Jean-Michel Galley et M. Remy Bour ;

- un tiers de personnalités qualifiées et nous proposons l'Amiral Georges Prud'homme, M. Loïc Gestin, M. Maxime Prodromides et Mme Véronique Wood.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée.

N°14 VILLE DE HYÈRES - PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS LA FUTURE AVAP DE HYÈRES EN SA PARTIE CONTINENTALE

M. MUSSO.- Nous devons proposer un périmètre délimité des abords pour les monuments historiques situés dans la future Avap de Hyères pour les sites patrimoniaux.

M. Le PRESIDENT.- Bien sûr, nous suivons l'avis de la ville d'Hyères ; on n'invente pas un avis métropolitain.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée.

N°15 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

N°16 VILLE DE SAINT-MANDRIER - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

N°17 VILLE DE TOULON - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. MUSSO.- Si vous le voulez bien, nous pouvons passer les 15, 16 et 17 en même

temps.

La délibération n° 15 concerne la ville de La Valette, la n° 16 celle de Saint-Mandrier et la n° 17 celle de Toulon. Il s'agit de définir les modalités de mises à disposition du dossier au public pour les modifications simplifiées des PLU de ces trois communes.

M. Le PRESIDENT.- On suit l'avis des maires et de leur Conseil municipal. Il n'y a pas un super-maire de l'Agglomération.

Qui est favorable à ces trois délibérations ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité)

Elles sont adoptées.

Nous en arrivons à Robert.

N°18 DÉCLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL D'UN PROJET DE DRAGAGE PLURIANNUEL SUR 10 ANS DES QUAIS MINERVE, FOURNEL ET CORSE SUR LE SITE DU TERMINAL TOULON CÔTE D'AZUR, COMMUNE DE TOULON

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet de dragage pluriannuel sur dix ans des trois quais du terminal Toulon Commerce Côte d'Azur.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable pour draguer ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M.REBEC

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée. On draguera donc les ports. Je vous en remercie. Nous poursuivons avec Yannick.

N°19 AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC N°01DP12 PORTANT SUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR - AMÉLIORATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette délibération est un avenant - le cinquième - au contrat de

délégation de service public avec la société TLV TVM.

Cet avenant se traduit par une baisse de l'ensemble des tarifs pratiqués sur le réseau et notamment par la création d'un titre expérimental destiné aux occasionnels réguliers avec - 34 % sur les tarifs.

Dans la délibération, vous avez les différents tarifs concernés par cette baisse dont je vous épargne la lecture.

M. Le PRESIDENT.- C'est quand même important, parce que quand on vote 0,3 % de plus, cela fait un grand débat, mais là on enlève 1 € pour aller à Porquerolles et c'est quand même important. Le tarif diminue de 1 €, soit - 8 %.

Le tarif aller-retour Port Cros-Le Levant est moins élevé de 1,40 €.

L'aller-retour Hyères-Port Cros-Le Levant est moins cher de 0,70 €.

On diminue les tarifs pour le circuit des deux îles d'Hyères - Port Cros et Le Levant - de 3,40 € pour les adultes et de 4,50 € pour les enfants. Je ne le passe pas sous silence parce que là, cela diminue des tarifs importants au vu du nombre de personnes qui fréquentent les trois îles.

Quand on vote 0,3 % de plus, cela fait un débat d'une demi-heure. Là, vous ne vouliez pas que l'on en parle, mais moi, j'en parle ! C'est grâce à l'Agglomération et à la Métropole.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

N°20 ADDITIF A L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DU RÉSEAU MISTRAL À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

M. CHENEVARD.- C'est un additif à l'amélioration de l'offre du réseau présentée à la précédente séance.

Cela concerne les nocturnes et notamment la ligne 3 qui rencontre vraiment un très grand succès. Puisqu'il y aura une nocturne le jeudi soir - cela a déjà commencé -, il y aura un passage, qui n'existait pas précédemment, par la gare, par la place de la Liberté, par la préfecture maritime, par la station maritime principale, en connexion avec les réseaux de bateaux-bus, et par le stade Mayol.

J'ajoute que les nocturnes que nous avons mises en place depuis 2016 ont vraiment rencontré un énorme succès. C'est logique, puisque la Métropole devient une Métropole étudiante avec plus de 15 000 étudiants...

M. Le PRESIDENT.- Les jeunes avaient le vendredi et le samedi, ils nous réclament le jeudi.

Je rappelle quand même qu'avec un ticket de bus à 0,45 €, le jeune se déplace dans l'ensemble du territoire de l'agglomération. Une nocturne de plus, c'est une bonne chose.

Allez leur demander s'ils ne sont pas contents du réseau Mistral ! Vous pouvez dire qu'il faut un tramway, mais eux sont contents du réseau Mistral.

Pour mes collègues qui n'habitent pas Toulon, sachez que nous sommes en train de faire des travaux sur le boulevard de Strasbourg et voyez quelle pagaille cela met aujourd'hui ! Ce sont pourtant des travaux indispensables, car on refait des réseaux qui dataient de 1920. Pourquoi refait-on ces réseaux ? Parce que les égouts se jetaient n'importe où. Ils dataient de 1920 ! Nous avons les photographies des travaux faits en sous-sol, mais quand on fait le sous-sol, ensuite il faut refaire le dessus. Allez voir un peu la panique ! Vous imaginez si j'avais fermé le boulevard de Strasbourg pendant deux ans ? On ne parlerait pas du bilan économique de l'Agglomération, car on aurait tué le territoire !

Il n'y a qu'à, il n'y a que, faut qu'on...

Qui est favorable à cette délibération ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

N°21 CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A LA RÉHABILITATION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DU TERMINAL PORTUAIRE DE BREGAILLON À LA SEYNE-SUR-MER - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRESIDENT.- Voilà une bonne délibération pour l'économie de notre territoire ! Elle est importante et Dieu sait s'il a fallu se battre ! Cela n'a pas été facile.

M. CHENEVARD.- Pour l'économie, mais aussi pour la qualité de l'air, Monsieur le Président, parce que depuis 2008, la voie ferrée qui relie la gare de La Seyne-sur-Mer au terminal de Brégaillon ne fonctionnait plus.

L'idée a germé de faire en sorte que cette voie ferrée soit réhabilitée pour mettre en connexion tout le réseau nord, c'est-à-dire tous les poids lourds qui peuvent utiliser le Roro qui va notamment en direction de la Turquie et qui aujourd'hui arrivent par la route. Tous ces poids lourds qui descendent d'Amsterdam ou arrivent de Grande-Bretagne en utilisant le tunnel sous la Manche vont pouvoir être pris en charge par le rail et arriver directement à Brégaillon par la voie ferrée, donc sans utiliser l'autoroute et sans saturer l'entrée de la Seyne-sur-Mer.

Il y a eu un travail avec tous les partenaires : la Région, l'État, le Département, la Chambre de commerce et d'industrie.

M. Le PRESIDENT.- Un travail collectif.

M. CHENEVARD.- La Métropole dans ce projet va investir un peu plus de 1,5 M€, dont 750 000 € pour la dotation du fonds de soutien à l'investissement local.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable à cette délibération ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

N°22 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE AU COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

M. Le PRESIDENT.- Je dois terminer avec la désignation d'un représentant de notre Métropole au Comité régional de la biodiversité. Je vous propose la candidature de Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier dont la compétence en matière de biodiversité et d'environnement naturel est reconnue par tous.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Pas de candidature)*. S'il n'y en a pas, je mets aux voix la candidature de Gilles Vincent.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité)

Il est désigné. Je vous en remercie.

Mes chers collègues, je lève la séance et vous remercie pour la qualité de nos débats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 55.